

Sous la direction d'Edith Parmentier, Jean-Pierre Guilhembet et Yves Roman

Famille et Société dans le Monde Grec et en Italie

Du Vème au IIè siècle av JC

Ellipses, 2017

Je n'ai pas fiché tout le manuel. J'ai choisi les chapitres que je considérais comme essentiel, en veillant à alterner chapitres généraux (tel *le droit de la famille*) et « chapitres exemples » (ex : *Les stratégies familiales de Scipion Emilien*). Absente ici mais pourtant majeure : toute la quatrième partie du manuel sur les stratégies familiales, les familles royales et patriciennes.

DEUXIEME PARTIE – DROIT ET PATRIMOINES FAMILIAUX

Thème 1 : les institutions juridiques

Chap 1 et 2 – Le droit de la famille dans le monde grec et à Rome

DROIT DE LA FAMILLE DANS LE MONDE GREC

Pas un droit de la famille mais des droits de la famille : à chaque koina ou ethné (entité politique autonome) sa propre loi

I. Les rapports au sein de l'oikos

A. Mari et Femme

Aristote (Politique, I, 1254a) : *la femelle est naturellement subordonnée au mâle.*

C'est bien le cas dans l'Attique, en Béotie **mais pas le cas en Thessalie ou en Grèce du Nord où les femmes procèdent sans assistance ni tutelle à différents actes tels affranchissement et hypothèque. Idem dans l'Egypte lagide : certaines activité sans assistance.**

Adultère toléré pour les hommes mais pas pour les femmes=> s'assurer de la paternité des enfants légitimes. Mais un devoir à assurer une vie convenable à sa femme.

B. Père et fils

Le père est "maître des enfants et des biens" (d'après le code de Gortyne).

Mais pas droit de vie ou de mort comme le Pater Familias romain. Sparte, ce sont les Anciens réunis à Lesché qui décide de la vie d'un nouveau-né.

Possibilité à Athènes de déshériter son fils.

Principe de réciprocité : fils légitime : subvenir aux besoins de leurs parents et à leurs funérailles. Exonéré de cette charge : ceux qui auraient été prostitués par leur père (Eschine) et ceux dont les parents auraient négligé de leur apprendre un métier (Plutarque, *vie de Solon*).

Même solidarité à Delphes et retrouvée dans de nbreux papyrus et épigrammes funéraires de l'Egypte lagide. Possibilité de faire appel à la justice si parents s'estiment lésés.

C. Maître et Esclave

Dans la plupart des cités, esclave = "propriété vivante" = une propriété privée

- Il peut être vendu, donné en dot

- Dépourvu de personnalité juridique, pas droit de mariage ou de propriété
- Si enfants, ils peuvent être au maître
- Si pécule, pas libre d'en disposer

Maître :

- Engager une action privée en réparation d'un dommage si l'esclave est maltraité
- Maître responsable des dommages causés par l'esclave
- Action publique pour excès contre esclave
- Action privée pour meurtre contre meurtrier d'un esclave

=> Pas le but de protéger l'esclave mais d'éviter à la cité tt souillure.

Ce statut de propriété privé explique la procédure d'affranchissement : acte informel sans intervention d'autorité publique.

Changement de statut : rachat de sa liberté à son maître. Affranchissement qui requiert approbation des membres de la famille de l'affranchisseur.

Statut des Hilotes à Sparte qui est différent, "entre libre et esclaves".

"Ils furent condamnées à être esclaves aux conditions suivantes : il ne serait permis à leur possesseur ni de les affranchir ni de les vendre en dehors des frontières ; d'une certaine manière, les Lacédémoniens les tenaient pour des esclaves publics, à qui ils avaient assignées des demeures et des tâches individuelles." Strabon (Géographie, VIII)

Hilotes : propriété individuelle.

=> Possibilité de se constituer un patrimoine et de le transmettre + unions reconnues

=> Similaire en Thessalie.

Gortyne : deux types d'esclaves mais définition des rapports existants avec le maître, difficile à définir.

D. Prostatès et Apeleuthéros

L'affranchi reste pour son maître un membre de l'oikos. Pas le même statut que son affranchissant. Le prostatès : un garant pour l'affranchi, qui le représente dans ses actions judiciaires ou commerciales. Svt clause de paramonè (permanence) : obligeant l'affranchi à rester prêt de son ancien maître.

II. Le mariage

= Continuité de l'oikos du père du marié

A. Interdits, obligations et incitations

1. l'inceste

Inceste proscrit entre ascendant et descendant : interdit religieux selon Platon.

Inceste entre frère et sœur : objet d'une législation. Possibilité pour demi-frère et sœur, réprouvée mais légale

Inceste entre frère et sœur à Sparte ? => Jamais mentionné, ni pas Plutarque ni Aristote

Seulement sous l'Egypte hellénistique

2. La question de l'endogamie civique

Aristote : obligation d'avoir 2 parents "citoyen" est la norme.

Endogamie civique : épouser un citoyen de la même cité.

Exogamie civique strictement interdite à Athènes dans la période qui nous intéresse. **Périclès fit une loi sur l'endogamie civique.** Les contrevenants s'exposaient à d'importantes sanctions.

La plupart des cités moins prescriptives qu'Athènes mais poussaient à l'endogamie et réservait la citoyenneté aux fils de 2 citoyens.

A Cyrène, Ptolémée annule l'exigence de l'endogamie civique en 321 : les fruits des unions exogamiques avec femmes barbares mais pas avec Grecques d'autres cités.

Egypte lagide :

- Naucratis : citoyen de Naucratis : que ceux issus de 2 Naucratices.
- Alexandrie : les grecs de la cité semblent se marier entre eux : endogamie civique issue de Ptolémée.

Pas de témoignage de ce qui se faisait dans la chora (campagne) dont les règles ne sont pas forcément les mêmes que celles de la cité qui lui est proche.

B. La procédure juridique

Athènes, fiançailles et mariage, précède le fait d'habiter ensemble.

Fiançailles, engyè, procédure sur laquelle se fonde la légitimité des enfants.

C. La question de la dot

Prestations fournies par la famille de la mariée : obligatoire.

A Sparte, dot interdite pour éviter que pauvres ne puissent pas se marier et que union ne soit que financière, selon Plutarque. Mais contradictoire avec ce que dit Aristote.

Dot : part de la succession devant revenir à la fille. Souvent laissée à la libre appréciation du kyrios (=tuteur) de la fille.

D. Les filiations

1 - les gnèsiou

Enfant légitime reconnu. Implique droit et devoir.

Mais introduction par le père auprès des subdivisions civiques, nécessaire pour être reconnu par la communauté. A Athènes les phratries (le clan) décident s'ils admettent ou rejettent l'enfant.

2. Les enfants adoptifs

Isée : adoption vise à empêcher extinction de la famille et à assurer les sacrifices et rites rattachés à l'oikos + transmission d'un patrimoine.

Si fils adoptif il doit épouser la fille de l'adoptant pour perpétuer l'oikos.

L'adoption : nv lien paternel mais pas de rupture avec la mère naturelle. L'adoptant peut réclamer sa part de succession.

3. Les nothoi

= les bâtards nés d'unions exogamiques, vus comme une infraction aux lois de la citoyenneté.

A Athènes : considérés comme des étrangers.

Cependant nombreuses cités ont reconnu un statut à ces enfants. Xénophon atteste l'existence d'une classe de nothoi à Sparte. A Cos, un statut également.

E. La dissolution

3 personnes peuvent rompre le mariage :

- Le père de l'épouse en l'absence d'enfants légitimes nés du mariage: c'est l'aphaïrésis
- A l'initiative du mari (répudiation): l'ekpempsis
- A l'initiative de la femme (abandon du domicile conjugal): apolepsis

III. L'héritage

Question qui est propre à chaque cité. Succession subordonnée à plusieurs facteurs notamment le régime du mariage.

A. Succession ab intestat

L'absence de testament pouvait avoir 3 raisons :

- impossibilité légale de tester,
- caducité du testament établi,
- choix du défunt ou circonstance de la mort.

Tester : capacité à faire un testament, léguer ses droits.

Interdiction de tester si enfants adoptifs n'a pas de descendance légitime. Héritage revient aux proches parents du père adoptif.

Il ressort d'un passage d'Isée que le droit d'ainesse n'existait pas et que tous les fils légitimes avaient la même part.

A Gortyne, l'ordre d'appel est :

- Les descendants directs sans limite
- Les frères et leurs descendants
- Les sœurs et leurs descendants
- l'épiballontes
- Kleros

Def de ces 2 derniers pas simple.

=> En première ligne pas de distinction de sexe mais en deuxième ligne distinction faite.

Si dot promise ou donnée, les filles sont exclues de la succession.

B. Succession testamentaire

Testament sous 2 formes: soit rédigé, soit énoncé devant témoin.

Testament pouvait figurer dans le contrat de mariage, contenait les principes successoraux en cas de décès.

C. Le cas de l'épiclerat

Démosthène : " *si on meurt sans voir fait de testament, si on laisse des enfants de sexe féminin, que les biens aillent à elles.*" => fille épiclère

DROIT DU PATER FAMILIAS

Image du père partout présente dans la littérature latine :

- Père sévère ou bienveillant
- Père du poète Horace veillant à l'éducation de son fils
- Figure légendaire

Figure d'autorité par sa personnalité et sa puissance. Possède des pouvoirs très étendus.

I. La famille et le Pater familias

A. Sources

Droit de la famille, pas l'objet de grands exposés. *Les Institutes* par Gaius vers 160 ap. JC. Manuel de droit. Traite de 3 domaines du droit romain : personnes, choses, actions. Amenée à envisager différentes questions liées au droit de la famille (puissance paternelle, mariage...)

Sources éparses pas un exposé d'ensemble mais des fragments recueillis dans **le Digeste**. Peu de définition mais des solutions, des discussions, des raisonnements.

Point de départ est la loi des XII tables (450).

B. Définition

La famille, définit dans le Digeste :

" Au sens strict, la famille s'entend de plusieurs personnes soumises par la nature ou le droit à la puissance d'une seule, par exemple le père de famille, la mère de famille..."

Le pater familias caractérisé par la maîtrise qu'il possède dans la maison. Il exerce jusqu'à sa mort sa puissance sur ces descendants directs et sur leurs enfants. Une telle puissance s'applique à l'épouse sui lorsqu'elle est *cum manu* se trouve *loco filae* et aux épouses de ses fils, lorsqu'elles sont elles aussi *cum manu*.

C. Acquérir la Patria Potestas

Puissance paternelle suppose un descendant légitime. En revanche le père est libre d'accueillir ou pas l'enfant chez lui.

II. L'étendue de la Patria Potestas

Denys d'Halicarnasse oppose le choix du législateur grec à ceux qu'il attribue à Romulus :

Les premiers "n'ont imposé aux enfants qu'une tutelle paternelle fort brève [...] Le législateur de Rome donna, pour ainsi dire, tout pouvoir au père sur son fils, et cela durant toute sa vie."

A. Les droits du Pater familias

Droit de recourir à des châtiments corporels et même droit de mort.

Droit de reléguer son fils loin du foyer. Manlieux avait envoyé ainsi son fils à la campagne loin de Rome. Lui qui avait du mal à s'exprimer et avait une parole embarrassée vivaient au milieu des paysans et des animaux. (Tite-Live)

En cas de délit commis par le fils, la victime s'adressait au père. Possibilité d'abandonner son droit sur son fils au profit de la famille lésée.

La vente des enfants par le père est également admise.

B. Le droit de vie ou de mort

Le plus souvent souligné dans les études historiques.

Selon Valère Maxime, Fabius Maximus Servilianus fit tuer son fils dont il mettait en doute la chasteté et choisit ensuite l'exil volontaire.

Le père intervient en tant que magistrat, imperium, plus qu'en tant que père. Ainsi les fils de Brutus accusé de vouloir rétablir la royauté furent exécutés sous les yeux de leur père.

Pour examiner la conduite contraire à la morale ou les délits, le chef de famille réunit un conseil domestique, composé de parents pour prendre avis et décider. Elle peut être extrêmement sévère (peine de mort si adultère, chassé de la maison...)

III. Père et fils dans la cité

La situation de dépendance des descendants du pater familias concerne avant tout le droit civil. Dans le cadre de la cité, les fils sont des citoyens à part entière qui participent à la vie publique sous toutes ses formes : électeurs dans les comices, éligibles par leur concitoyens, élus, ils sont magistrats, juges, sénateurs.

Le fils peut être considéré comme père de famille lorsqu'il est magistrat : imperium.

Cependant s'engager en politique suppose la possession d'une certaine fortune, ce que le fils ne peut acquérir car pas d'autonomie financière, et tout ce qu'il possède revient à la pater familias.

Le père pouvait confier une somme d'argent au fils, le pécule. Ou bien immobiliers. Ou gère usufruit de terres agricoles.

Seule l'émancipation pouvait les faire sortir de cette condition.

Ccl : au cours du temps la puissance paternel se restreint. Les droits des enfants étendus. La personnalité juridique du père de famille s'impose. Une nouvelle image de la famille se dessine qui prend en compte l'affection mutuelle entre parents et enfants

Le mariage par l'identification d'épouse légitime, fille de citoyen mariée à un citoyen destinée à donner à leur époux des enfants légitimes, eux-mêmes futurs citoyens.

=> Il permet un contrôle social, politique, religieux et économique des individus. Ce contrôle est exercé par le groupe familial et par laïcité qui veille aux intérêts de la famille et à sa propre perpétuation.

L'association de l'époux et de la femme, du maître avec l'esclave sont les bases de la famille.

Aristote au IV^{ème} av JC : "Hésiode dit avec raison : " Ayez d'abord maison, femme et bœuf de labour." Avec l'agriculture et le sacrifice, le mariage est ainsi l'un des fondements de la vie civilisée pour les Anciens. Essentiel à la survie de toutes les communautés humaines dans le cadre de la vie en cité, il revêt cependant des logiques propres, dans ses modalités et ses attendus, suivant les sociétés antiques.

Thème 3 : Travail, famille, richesse

Chap 1 - La famille idéalisée de l'économie de Xénophon

Auteur : l'Athénien Xénophon (428-355) témoin majeur des sociétés grecques et barbares des Vème et IVème s. disciple de Socrate. Engagé comme mercenaire après la chute des Trente dans l'armée de Cyrus Le Jeune

Combattit sous les ordres du roi Agésilas de Sparte. Puis vie reculée dans le Péloponnèse et retour à Athènes où il y meurt.

Œuvre d'historien :

- Institution politique (tyrannie et constitution de Sparte)
- Education des chefs à l'art équestre et à la chasse
- Questions économiques sur les revenus de la cité d'Athènes comme la bonne gestion de l'oikos, au sens de domaine familial
- Oikonomikos, traité d'économie domestique écrit dans la 1ère moitié du 4ème : sur la gestion d'un domaine rural (inspiré de ce qu'il a lui-même vécu)

C'est le récit des conseils qu'un grand propriétaire terrien prodigue à sa jeune épouse pour en faire une maîtresse de maison avisée, idéale. Il y expose aussi les bons principes de gestion d'un domaine et ceux de l'art agricole : choix du terrain, jachère, moisson, plantations ...

Oikos : habitation, domaine des conjoints est le bien commun des époux. Bien utile qui sera transmis aux enfants légitimes nés de cette union.

Mariage présenté comme une association de deux bons partis, l'épousée étant certainement très bien dotée.

Objectif : assurer l'autarcie de l'oikos, son autosuffisance. Le couple est uni et solidaire et chaque "partenaire économique" a donc un rôle à jouer.

Les enfants : mission commune produire des enfants pour ne pas voir disparaître l'espèce. Enfants conçus comme des alliés et des soutiens pour leurs parents dans leurs vieux jours.

La femme	L'homme
Lieu : Espace situé à l'intérieur	Lieu : Espace situé à l'extérieur
Missions : <ul style="list-style-type: none">• Organisation et contrôle du travail féminin et servile au-dedans• Engranger, entreposer, transformer et conserver les ressources domestiques	Missions : <ul style="list-style-type: none">• Orga et contrôle du travail masculin et servile au dehors• Produire et accroître le patrimoine du couple
Activités : <ul style="list-style-type: none">• travaux de filage et de tissage de la laine pour les vêtements• Transformer la graine en farine pour le pain• Supervise femme et esclaves• Veille au bon ordre telle la Reine des abeilles	Activités : <ul style="list-style-type: none">• Propriétaire terrien arpentant son domaine• Gérant ses affaires et celles de la cité
Dans le cadre de l'oikos la femme a des prérogatives comparables à celles <ul style="list-style-type: none">• d'un magistrat => les affaires de la maisonnée,• d'un commandant de place => la surveillance• De la boulè => l'examen préalable à tt décision	

Complémentarité homme/ femme qui permet d'envisager un monde bien ordonné donc une cité bien ordonnée.

Mais ce traité ne brosse pas un tableau caractéristique de tt les familles athéniennes à l'époque classique. On ne voit guère de telles maitresses dans les plaidoyers des orateurs attiques et comédies d'Aristophane et Ménandre.

De fait le domaine des femmes déborde largement de l'oikos pour investir la cité.

Vision de Xénophon : domination de l'homme tt en valorisant le travail de la femme.

Plus largement : oekonomikos : un éloge de la vie rurale et de la richesse fondée sur la propriété foncière ainsi qu'une réflexion sur la figure du chef de l'oikos qui doit diriger sa maison et avant tt sa femme qui le seconde.

Chap 2- Le travail dans le monde grec, une affaire de famille

Oikos :

- Lieu de production et de la réalisation des activités quotidiennes fondamentales
- **Structure de production et organisation des corps de métiers car c'est le lieu de la transmission des savoirs.**
- Lieu intérieur féminin avec le travail de la laine
- Lieu ouvert aux échanges et contacts productifs.

Maitre et esclaves en charge de la production pour la consommation interne et celle destinée à la vente.

Importance de la transmission familiale des compétences mais aussi des activités d'artisanat comme le commerce, la banque ou les professions intellectuelles.

I. Travail, famille et société dans le monde grec antique

Analyser ici les cadres et acteurs privilégiés du travail familial qui n'est pas uniquement dans le domaine domestique mais également dans le domaine social.

A. Le travail en famille

1. La transmission des compétences

L'oikos, lieu de transmission du métier, de la compétence. Ainsi le législateur Solon encouragea l'artisanat en "incitant ses concitoyens à pratiquer des métiers. Il rédigea une loi qui dispensait le fils de l'obligation de nourrir son père si celui-ci ne lui avait pas appris de métier." Plutarque, *Vie de Solon*
Selon comédie d'Aristophane, le père initie son fils à l'exercice de sa profession quand la mère nourrit des plans plus ambitieux : elle les voyait arriver comme Megacles sur son char, quand les pères les voyaient descendre la montagne avec leurs chèvres. (Aristophane, Les nuées)

Dans certains cas, métier transmis non au fils mais à la fille. Ainsi selon le mythe fondateur de la peinture par Plin l'Ancien, l'auteur de la première image figurative serait une jeune fille qui aurait suggéré à son père à l'art nouveau. La "fille de Dibutadès"

2. Exercer un métier en famille : solidarité et réseaux de proximité

Certains métiers se transmettent en famille et s'exercent aussi en famille : intérêt économique.
Exemple: plusieurs commerçants rhodiens, agissant au sud de la Mer Egée, avaient la même origine géographique, Camiros, et appartenait à la même famille ou groupe familial.

Les banques elles-aussi dirigées par des groupes familiaux notoires : les frères Archestratos/Antimachos géraient une affaire héritée de leur père.

Les artisans travaillaient en famille cf. papyrus retrouvés en Egypte. Les archives Zenon mentionnent 2 frères à la recherche d'embauche à Philadelphie, tous deux fabricants de lainage pour femme. Ils expliquent qu'ils veulent s'installer avec leur mère et leur femme.

=> Une histoire de famille et dont les femmes sont concernées aussi.

B. Travaux de femme et travaux d'homme ?

1. Travailler à la maison et travailler pour la maison

Ne pas imaginer tt les femmes enfermées dans le gynécée (archéologie montre d'ailleurs que cette pièce était en réalité peu répandue).

Fréquente période de guerre : rôle important de la femme dans l'économie de l'oïkos comme dans celle de la cité.

Formation par son mari. Cf. famille idéalisée de Xénophon.

Xénophon : femme abeille qui travaille : femme d'Ischomaque

Hésiode (période archaïque : femme frelon : qui ne travaille pas et s'engraisse du travail de l'homme).

Platon (428-348) ne juge le travail féminin d'aucune considération (République, 455c).

Travail de femme :

- Filer et tisser les étoffes
- Moudre le blé et cuire le pain préparer les repas
- Mettre les enfants au monde et s'en occuper
- Monotonie des tâches qui les rend fatigantes.

Laine associée à femme au point que la naissance d'une fille est signalée par un brin de laine accroché au-dessus de la porte.

Dans "*l'Assemblée des Femmes*" d'Aristophane (-392) : "nous vous nourrissons en trésorières économes qui pensent à tout" => épouses profondément impliquées dans les affaires familiales

Vendre le surplus domestique sur le marché (cf. Xénophon, *Mémorables*).

2. Le travail des femmes, une contrainte?

Les épouses, filles de citoyens pauvres pouvaient exercer une activité extérieure. Cas de pauvreté.

C'est le besoin absolu qui fait travailler comme en témoigne une veuve : "*Mon mari mort m'a laissée cinq enfants que j'ai de la peine à nourrir en tressant des couronnes sur le marché des couronnes.*"

Aristophane, Thesmophorie

Travail des femmes peu valorisé et associé à la dissolution de la famille (guerre, épidémies...)

Une seule profession de femme est valorisée, plus encore que celle de nourrice, celle de sage-femme : métier qui pouvait être pratiqué par vocation et non contrainte.

La prostitution, hétéraï (hétaïre) : pas de protection pour les femmes : Théodoté, maitresse d'Alcibiade à la fin de sa vie, vit dans une luxueuse villa entourée d'esclaves (Xenophon, *Memorables*)

Le cas de courtisane célèbre est exceptionnel. La plupart appartenait à des proxénètes (porani, littéralement le "berger")

3. Les enfants au travail

Famille démunie : travail des enfants.

Exemple: Eschine, fils d'instituteur et que Démosthène méprise car auxiliaire de son père, prépare l'encre, lave les bancs... (Démosthène, *Sur la couronne*)

Souvent envoyé en apprentissage jeune et condition de travail difficile.

C. La perception sociale du travail familial

1. Travailler pour la famille : esclave, pédagogues, nourrices

Dans un oikos, esclaves exécutent les tâches les plus ingrates. Sort pas enviable ;

Discours de Lysias : esclave domestique insoumis est menace d'être fouettée et envoyée au moulin.

Sur les vases attiques, la représentation des servantes obéit à un code icono : elles sont plus petites et moins habillées. Elles ont les cheveux courts, alors qu'elles exécutent presque les mêmes gestes que leur maîtresse.

Les nourrices, rôle particulier dans l'oikos. Platon recommande d'en avoir plusieurs pour ne pas qu'elle prenne trop d'importance dans la cité.

Possible de louer une nourrice ou d'allaiter soi-même si pauvre mais l'allaitement est perçu négativement => scène rarissime dans l'art grec, alors qu'elles abondent chez les Romains. "Les nourrices sèches" pouvaient après l'allaitement rester dans l'oikos et même possibilité d'être affranchies tt en restant hébergées dans la maison.

Stèle funéraire : nourrices louées pour leur dévouement.

2. Représentation sociales de la famille active

Travail manuel et artisanat : mal vu par les Grecs car entraînaient déformation du corps et empêchaient le citoyen de se consacrer à la vie politique. Les femmes qui travaillaient pouvaient être exposés à des abus. Nomination de magistrat qui surveillait le travail des femmes et des enfants (Aristote, *Politique*)

On retrouve des femmes fières de leur travail :

Exemple : Melinna d'Athènes, veuve du IV^{ème}, qui érige une dédicace à Athéna où elle s'enorgueillit d'avoir nourri ses enfants grâce à ses mains habiles, dans une épigramme (poème satirique). Elle est fière de ce que la société lui reproche.

Seules femmes intellectuelles, qui travaillaient seule ou avec leur mari et frères sont suffisamment riches pour que leur activité paraisse comme un loisir et non comme une source de revenus.

II. Le travail dans l'oikos : activités domestiques et structures de production

A. La représentation des activités domestiques

1. Le travail de la laine

Dans l'imaginaire grec, Pénélope est l'archétype de la femme (mariée à Ulysse) qui consacre son temps aux travaux domestiques et à l'entretien de l'oikos. Représenter en train de tisser.

Exemple : le skyphos représentant le Peintre de Pénélope. Femme d'Ulysse partie et qui défait chaque jour le travail réalisé la journée pour retarder le moment où elle sera disponible pour prendre un nouveau mari.



Autre hydrie attique (vase) représentant scène domestique et dans le fond un métier à tisser.

2. Quelles femmes ? Quel lieu ?

Pas toujours simple de distinguer les statuts des femmes sur les représentations. Le propos des peintres n'est pas de représenter un travail laborieux mais de souligner l'excellence de l'espace domestique et sa beauté.

Exemple : médaillon de coupe attique à figures rouges, deux femmes préparant la laine (vers 490) ou la grâce féminine est rendue de façon remarquable.

Ou encore alabastron attique, fileuse et jeune homme.

3. Autres activités : broyage des céréales et nettoyage

Excepté le travail de la laine, les représentations sont plus rares plus difficiles à décrypter.

L'élaboration des repas : très peu retenue par les peintres de céramique.

Seule la préparation des céréales est bien attestée

Ex: skyphos béotien, une fileuse et deux femmes broyant des graines avec un mortier.

B. L'oikos comme structure de production

Disparité des sources disponibles. Etudier le savoir-faire du *technitè*, l'artisan.

Partir de la doc archéologique

1. Transmission des savoirs au sein de la famille : le témoignage des signatures

Phénomène des signatures très divers. Premières signatures de vases vers le VI^{ème}.

Sur un vase on retrouve la signature d'un potier et le nom de son père "Kleophrasdes : a fait (fils d'Amasis)". Amasis, potier célèbre au VI^{ème}.

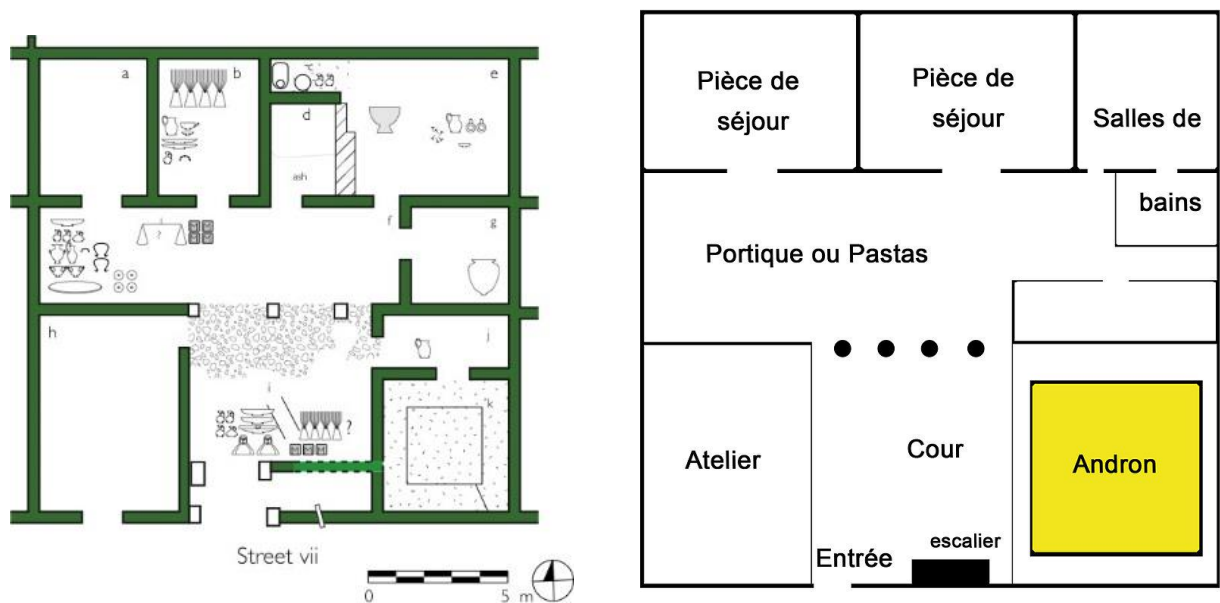
Ou encore signature d'un peintre revendiquant être le fils d'un sculpteur Pollias.

2. L'oikos comme lieu de production

Moins connus que les grands sanctuaires ou les zones publiques, l'habitat des époques classique et hellénistique est resté lgt le parent pauvre de l'archéologie du monde grec.

Étude de maison de la cité d'Olynthe. Cité reconstruite en plan régulier après 432. Maison standard.

Nbreux points communs avec habitat dans le monde grec



La fonction des pièces est déduite de leur taille, de leur disposition autour de la cour et du porche et de la nature des sols pour la cour ou la pièce de réception. Mais la distribution des artefacts liés à la préparation des repas et au travail de la laine permet de nuancer cette spécialisation et de mettre en évidence un usage en partie indifférencié de la cour, du porche et de la pièce du Nord (b) qui serait également pièce de stockage. La pièce qui donne sur la rue est interprétée comme une boutique même si on ne sait ce qui y était vendu.

La maison-atelier est bien attestée notamment à Délos où elle est richement documentée pour les II et Ier siècles avant JC. Même si le terme de maison est discutable en l'absence d'espace domestique il est probable que les artisans vivaient sur place.

Chap.4 - Famille modeste, mais pas si pauvres, dans la chôra greco-égyptienne

Exemple du "Papyrus de Tebtunis" : entrée dans la maison d'une famille égyptienne pillée par des grecs et qui cite les valeurs de ses biens volés.

Difficile de distinguer en histoire ancienne les riches des pauvres. Surtout si l'on veut dépasser les différences sociales, au profit d'une approche éco, strictement monétaire.

Ce sont les papyrus qui nous renseignent sur

- Des prix
- Des denrées alimentaires
- Des valeurs de biens possédés
- Montant d'un patrimoine transmis en héritage

I. Richesse et numéraire dans l'Egypte lagide

Sous les Ptolémée, transfert de biens par échange monétaire ou troc.

- Échange monétaire : 3 types de monnaies (or, argent ou bronze) l'étalon est le statère, pièce d'argent qui vaut 4 drachmes.
- Echange en nature : sous le format de la xenia. Echanges de don ou de contre-dons où les plus aisés sont censés exercer leur assistance envers les plus pauvres.

Pas d'or dans les familles de la chora égyptienne. Même si on sait d'après le papyrus de Zenon ce celui-ci en avait mais c'est une exception.

"Politique monétaire" sous les Ptolémée :

261 : on applique au bronze, pourtant sans valeur métallique, la même cotation que l'argent. Cette surévaluation de la monnaie de bronze était le moyen pour le roi d'afficher sa confiance en la solidité de sa fortune constituée autour de son empire maritime de ses mines d'or du désert d'Arabie et des revenus agricoles de sa Gè basilikè (= terre royale).

197 : le drachme est dévalorisé très fortement et devient la plus petite unité de compte monétaire alors qu'un drachme de bronze valait un drachme d'argent 100 ans auparavant.

Tony Reekmans, La consommation dans les archives de Zénon, 1996 : *"On est bien loin de la situation qui constitue la base de ce que nous appelons la consommation de masse, où le revenu réel par habitant s'est élevé à un niveau tel que de nombreux particuliers peuvent exercer régulièrement une demande de biens et de services qui dépasse les besoins indispensables de nourriture, d'habillement et de logement."*

II. La richesse des familles en Egypte entre 300 et 197 av JC

Lecture du papyrus de Zenon de Caunos, certainement le particulier le mieux connu de toute l'époque hellénistique.

Publicité des Ptolémée pour l'Egypte : des centaines d'immigrants grecs décident de tenter leurs chances dans la vallée du Nil. Environ 200 000 Grecs sur une pop de 4M en Egypte. Qualifiés de grecs car parle le grec mais sont originaires des Balkans, d'Asie-Mineure, de Lybie et de Syrie-Palestine (Juifs et Arabes).

Description du voyage de ces grecs : parti de leur terre en bateau pour arriver à Alexandrie, remonter le Nil jusqu'à la dépression de Fayoum, à l'ouest du Nil (sur du Caire actuel).

Chemin emprunté par Zenon de Caunos, arrivé à Philadelphie pour devenir le secrétaire particulier du ministre des finances, Apollonios. **Les papyrus que Zénon a laissés nous font connaître en détail sa vie et sa carrière après son départ de Caunos.**

Il nous en apprend sur la clérouquie : un clérouque : militaire d'Egypte qui perçoit sa solde non pas en argent mais en nature, sous la forme d'un kleros, un lot de terre royale à faire fructifier. Mais le clérouque préférant le cash, se fera payer par Zénon le kleros en drachme. Zénon mandatera des paysans pour exploiter ces terres et le revenu de ces terres reviendra aux paysans et à Zénon. Comme la superficie du lot varie avec le grade et l'arme, la nomenclature de la clérouquie permet de mesurer la richesse des familles :

- Les + riches : les hécatontaroures (=pensionnés à 100 aroures) = 27,5 ha. Ils servent dans la cavalerie et peuvent gérer jusqu'à 3000 hommes.
- Les clérouques à 20 aroures = 5,5 ha.
- Les clérouques à 5 aroures = 1,3 ha.

Les hécatontaroures vivaient en marge du désert sur des terres plutôt destinées à l'élevage avec femme, enfants et esclaves. Ils allaient aux gymnases comme l'atteste les fouilles archéologiques dans la région. Il peut entretenir jusqu'à 6° personnes avec ces revenus quand un clérouque à 20 aroures peut en entretenir 13 (=classe moyenne égyptienne)

Etudier la clérouquie permet de bien comprendre la famille grecque d'Egypte. La pratique testamentaire n'a quasiment touché que le milieu clérouquique sous l'Egypte lagide. Car même si le

roi peut toujours récupérer à tout moment le *kleros*, il n'en avait aucun intérêt ayant trop besoin de rémunérer ses soldats. La transmission d'un *kleros* par un clérouque à son fils est possible si ce dernier servit lui-même dans l'armée.

=> Le testament devient un moyen d'indiquer au roi qui prend la relève dans l'armée.

Si pas d'héritier mâle : femme peut reprendre à condition de le garder dans le milieu militaire.

"La femme grecque d'Égypte n'étaient pas enfermées ; toutefois la tradition grecque les aurait découragées d'avoir affaire avec des hommes étrangers." Sarah Pomeroy, 1984.

c'est pkoï les familles installées au Fayoum restèrent d'abord des "familles grecques". Il faut néanmoins bien distinguer la région du Fayoum du Delta ou de la Hte Égypte où les Grecs sont quasi absents. Nombreux hommes mais on sait qu'ils étaient aussi arrivés avec leur mère, épouse, sœurs ou filles. Tous n'étaient pas célibataires comme Zénon. L'État s'engageait à protéger leurs proches en temps de guerre.

Au II^{ème} siècle, les "clérouques égyptiens" commencent à arriver en nombre au Fayoum.

III. La richesse des familles en Égypte entre 197 et 100 av JC

Réforme de 197 au début du règne de Ptolémée V consécutive à la perte de l'empire

=> la taille des lots diminue passant les aroures diminuant de moitié. Dénomination chiffrée ne signifiant plus rien. Ces Clérouques grecs sont appelés cavalier colon. Pillage pour survivre comme le raconte les archives de Menchès.

On pense aujourd'hui que la multiplication des demandes de service rencontra une pénurie d'offre et l'on dut diviser les lots par deux.

Les "familles grecques" existent tjs mais la conjoncture est plus difficile. Et les rapproche des "familles égyptiennes"

Jadis dans une lecture coloniale, étaient interprétés que les heurts violents des II et I^{er} siècle dans la société ptolémaïque opposèrent les Hellènes aux "indigènes" mais il semblerait que ce soit plutôt le petit peuple Greco Égyptien qui s'opposa à qq membres dépravés des élites hellénisée qui ne comprenaient pas qu'on n'en était plus au temps de "la prédation gréco-macédonnienne".

De cette époque moins d'archives que pour la précédente. Néanmoins

- les archives de Menchès sur la plainte d'Harmiyisis
- Celle de Dryton sur les reclus de Sérapéum et de la vie de 2 frères (Ptolémaïos et Apollonios) qui doivent prendre en charge 2 sœurs jumelles.

Mais peut-on conclure à un appauvrissement des familles grecques entre 300 et 100. Certes Zénon a certainement mieux vécu que Ptolémaïos le reclus mais ne pas tomber dans le poncif de la décadence des Ptolémée au I^{er} siècle. C'est difficile à dire. La réforme monétaire de 197 a initié une période d'inflation sur 2 siècles qui a permis de réguler le marché intérieur et de couper les familles grecques avec le monde extérieur d'où venaient leurs ancêtres. Ils étaient des familles gréco-égyptiennes bien intégrés dans leur pays, l'Égypte, auquel le monde grec ne s'intéressait plus. Avec l'arrivée des Romains au I^{er} siècle, ils ne "perdirent pas au change".

Chap 5 – Caton l’Ancien, son patrimoine et ses mariages

Source : Plutarque, *Vie de Caton l’Ancien*

Caton l’Ancien : homme politique et un écrivain romain né en 234 av. J.-C. - mort en 149 av. J.-C. Caton provient d'une ancienne famille plébéienne qui s'est distinguée par des services militaires remarquables. Censeur, Caton se distingue par sa défense conservatrice des traditions romaines, en opposition au luxe du courant hellénistique. Il est le premier auteur d'une histoire complète de l'Italie en latin. Son traité agricole, *De agri cultura* (A propos de l'agriculture), est son seul ouvrage qui nous soit parvenu en entier.

L'œuvre de Plutarque : des biographies bien plus que des récits historiques. Des milliers de personnes venaient le visiter pour s'entretenir avec lui, de son vivant. Avec les gens qu'il rencontre, il se comporte comme un peintre, un sculpteur. Réel souci de vérité. *"le passé gréco-romain a été son Far West, il a vécu ; lui le paisible prêtre d'Apollon, au rythme des chevauchées d'Epaminondas, de Crassus ou de Démétrios"*

Mention d'un différend avec Caton qui " détestait les Grecs alors que Plutarque, quoi que citoyen Romain se sentait profondément Grec.

Retour ici sur les affaires patrimoniales et familiales de Caton.

I. Les affaires patrimoniales de Caton l’Ancien

Passionné d'agriculture, Caton diversifie ses revenus avec des achats plus ou moins liés à la terre. Il investit dans des étangs, des moulins, des sources d'eau thermales..."

Pratique moral avec les esclaves proche du proxénétisme mais que Plutarque ne juge pas même s'il l'a décrit à la négative.

L'usure la plus décrié : le prêt maritime ou "le prêt à la grosse aventure" : très mal vu par les Romains et notamment l'aristocratie, car pour elle la richesse c'était d'abord la terre.

Caton utilisait son affranchi, tel une société écran aujourd'hui, pour mener ces prêts à la grande aventure.

II. Le mariage et le remariage de Caton l’Ancien

Plutarque est bcp plus disert sur les affaires matrimoniales de Caton l’Ancien.

Caton l’Ancien, déjà vieux et marié, épouse sa maitresse de rang inférieur et bcp plus jeune. De cette union naîtra Salonius, grand-père de Caton le Jeune.

Ce mariage fit l'objet de critiques de la part

- Du premier fils de Caton qui lui demande pquoi lui avoir imposé une marâtre? En effet, cette nouvelle femme allait devenir la maitresse de maison alors que cohabitent les deux ménages.
- De Plutarque qui trouve "absolument pas beau" qu'un homme de l'aristocratie romaine, sénateur, épouse une femme de ce rang, "il s'interroge sur la raison: " par sensualité ou par dépit pour se venger de son fils..." dans tous les cas, selon lui "l'acte et le prétexte sont également honteux."

Caton ne semble pas être préoccupé par les codes socioculturels de l'aristocratie. En se remariant avec une jeune fille d'un rang très inférieur, il reste le maitre chez lui. Son paterfamilias n'est pas écorné.

III. Un comportement aristocratique orthodoxe ?

Comportement de Caton, nbreux dans l'aristocratie romaine ?

Mariage socialement déséquilibré : peu fréquent dans l'aristocratie car le mariage résulte d'accords politiques.

=> Le grand orateur Ciceron (106-43), qui divorça de sa femme, incapable de rembourser sa dot, épousa sa pupille fort riche et ce mariage le dispensait de fournir au futur mari des comptes de tutelle mais pas de déséquilibre social entre les deux parties.

Quant à l'aspect éco, le nbre de sénateurs exportateurs est relativement limité. Mais nous manquons de sources et surtout l'acte étant mal vu par l'aristocratie, il sera souvent dissimulé par un prête-nom ou un esclave.

Le rôle de l'esclave est important ici car il se comporte en institor : il gère le commerce en contrepartie de don ou revenus mensuels.

Chap 6- Les stratégies familiales de Scipion Emilien

Scipion Émilien, dit le Second Africain ou Scipion le Numantin, est un général et homme d'État romain, né en 185 av. J.-C., et mort en 129 av. J.-C.

Dans son œuvre *Histoire*, Polybe rend compte de l'expansion de Rome entre la deuxième guerre punique (218-202) et l'année qui suivit la destruction de Carthage (148).

C'est de son œuvre qu'est extrait le texte suivant, portrait moral de Scipion Emilien. L'historien fait l'éloge de la générosité de son ami à partir d'exemples relaté par ordre chronologique.

S'adressant à un public grec peu familier des réalités romaines, Polybe se montre prolix en détails concrets sur les héritages et les dots, même si il est possible qu'il y ait eu un destinataire public romain. Les actes décrits ici témoignent de l'étroitesse des liens entre famille et cité.

En quoi ce récit des actes de générosités de Scipion Emilien à l'égard de sa famille, témoigne-t-il en dépit des partis pris moralisateur des stratégies familiales et politiques d'une jeune aristocrate romain?

I. Une manifestation des qualités de Scipion Emilien

A. Le portrait moral de SE

Dons de bien reçu en héritage à 4 personnes. Il était d'une grande fortune.

Il se prive des intérêts de la banque.

Les qualités de SE, qualités reconnues par les aristocrates romains comme les notables grecs

- Sa générosité
- associé à un désintéressement, peu commun chez les Romains car un "Romain ne donne jamais rien de son plein gré".
- Tempérance, SE se serait ainsi privé de comportement luxueux
- Piété familiale exprimé par sa générosité au sein de la famille.

B. Une logique de l'ostension

Les dons faits à sa mère puis à ses sœurs sont rendus manifestes à l'occasion de cérémonies religieuses. Chaque générosité est connue de tout le monde en s'appuyant notamment sur les bavardages des femmes.

A propos du renoncement de l'héritage : à la fin de la République, les acceptations de testament étaient faites devant témoins. C'est peut-être déjà le cas.

Actes qui servent en réalité sa réputation de futur magistrat. On sait que les faits ont eu lieu avant ses 27 ans, âge où il peut devenir éligible à la questure (1er magistrature). SE prépare sa carrière politique et Polybe salue son intelligence politique, lorsqu'il met en balance la valeur des biens auquel il renonce et le bénéfice politique qu'il en retire.

II. Tenir son rang

A. L'hypothèse de stratégies familiales

Possible que le comportement de SE soit sous-tendu par des stratégies familiales :

La loi Voconia, 169, interdit de mettre une femme sur son testament. Hors par moyen détourné, SE transmet la dot attendue pour ses tantes à celle-ci.

On sait que Scipion l'Ancien, grand-père de SE qui avait prévu que sa femme à sa mort puisse bénéficier de ses biens tout en s'engageant à transmettre l'ensemble de la dot de leur filles à la mort de la mère. : stratégie, dont SE se charge auprès de ses tantes à la mort de sa grand-mère, pour permettre au membre de la famille de SE de tenir leur rang (=dignitas) en déployant dans l'espace public un faste aristocratique.

Il fait de plus grande largesse visible en remettant immédiatement l'ensemble de la dot, sans les intérêts.

B. Le déploiement du faste aristocratique

Hiérarchie du faste qui passe les toilettes. Elles reflètent les distinctions sociales et politiques internes à l'aristocratie romaine.

En donnant à sa mère puis à ses sœurs, les moyens de tenir leur rang, SE travaillait à conserver le prestige de sa famille, qui passait aussi par les femmes.

De même dans les hommages funéraires faits par l'organisation de jeux de gladiateurs. Cette pratique est introduite en 264 et connaît une inflation dans le faste. Scipion en retire des bénéfices politiques par l'exaltation de la mémoire de son père biologique.

Enfin, sur le montant des dots de 2 filles de Scipion l'Africain : elle est astronomique et sert à quantifier la puissance de la famille du vainqueur d'Hannibal.

III. Redéfinir les liens familiaux

A. Solidarité et identités familiales

En aidant son frère qui déjà avait une fortune qui lui permettait de tenir son rang, SE s'assure que son frère pourra mener une carrière politique parallèle à la sienne. Or la politique romaine abonde d'exemple de frères qui s'épaule au cours de leur carrière politique.

On voit que l'adoption ne rompait pas les liens avec les parents biologiques, comme en témoigne le souhait de SE d'aider sa mère, ses sœurs et son père biologiques.

A noter le rôle des femmes dans l'identité familiale

B. Des rivalités internes ?

Tension interne à l'intérieur de la famille de Scipion.

On peut penser que Scipion cherche à créer une relation d'obligation de ses deux oncles par alliance en leur versant l'ensemble de la dot. Une relation de créancier à débiteur s'établit. Les intérêts de la somme étant pour les oncles et non pour SE.

Ascension fulgurante de SE, élu consul en 147, qu'il doit sans doute au prestige militaire de ses ascendants, adoptifs et naturel, qu'à ses actes de générosité.

Thème 1 - l'âge de l'enfance

La famille dans l'antiquité n'existe que s'il y a enfant.

Très fort taux de mortalité infantile. L'enfant est désiré et choyé dans le but d'en faire des futurs citoyens. Le père remplit son devoir social en défendant et administrant la cité, la femme en donnant naissance.

Questions sur les sources :

- Nbreux texte vante la parentalité prolifique. Ils ne devaient pas être nombreux.
- Mère et enfants reste inaudibles car auteurs ne sont que des hommes.

I. Construire une famille sous le regard des médecins grecs : entre incitation à la procréation et limitation des naissances

Sur la gynécologie, science inventée par les médecins grec = le logos des gynaikes (=épouses), nbreux traité qui lui sont consacrés dans les textes médicaux qualifiés de collection hippocratique (du Vème au IIème).

A. Le corps féminin objet de tt les attentions

a. Le sang des règles, signe annonciateur.

Parthenos : jeune fille vierge et physiologiquement en âge de procréer) > à marier très vite pour des raisons de santé pour les jeunes filles elles-mêmes (Hippocrate, *Maladies de jeunes filles*).

La jeune fille en proie à un désordre interne. La puberté féminine est envisagée comme un pb médicale => il faut libérer le corps pour le sang s'coule normalement. Les jeunes filles sont donc mariées sous recommandation médicale, avant leur puberté ! Le corps libéré devient apte à remplir son rôle social.

b. l'acte sexuel sur ordonnance, l'enfant comme remède

Acte sexuel doit être utile et reproduisant. Il est nécessaire pour maintenir le corps de la femme en bonne santé et maintenir l'utérus vers le bas. Et la maternité est un impératif de santé.

B. l'obligation de résultats : produire des petits d'hommes

Seuls les dysfonctionnements de l'utérus font l'objet de traitement d'après les sources. Est-ce par ce que les médecins ne s'intéressaient ou que les femmes ne venaient consulter que pour cela?

C'est de la femme que la conception se fait selon les médecins. Elle peut si elle le souhaite que la conception ne se fasse pas.

Conseils donnés par les médecins sur les positions, l'alimentation etc...

a. Faire des garçons

Signe identificatoire pour connaître le sexe des enfants. Si pas un garçon, la femme peut décider de ne pas le garder.

b. l'impossible stérilité

Procédés thérapeutiques variés et éprouvants. C'est sur la femme que pèse le poids d'une union infertile.

Stérilité qui fait peur. Une certaine ampleur qui s'explique par les procédés abortifs violents ou les accouchements périlleux

C. Résistances : la contrainte de survie et limitation des naissances

Aucune source ne parle directement d'une gestion démographique des oikos. Pas d'info sur le nbre d'enfants par couple. Incontestablement il y a une forme de régulation : l'exposition après la naissance ou les procédés abortifs.

a. Une contrainte de survie

Récits d'accouchement tragique et difficiles sont nombreux.

b. La limitation des naissances

Les pratiques abortives et contraceptives sont partagées au sein d'une certaine communauté. Courtisane qui chasse le sperme en sautant.

CCL: La famille naît du corps des femmes, les médecins y veillent, les maris s'y emploient, les pères l'espèrent. Le médecin sert de mainmise de l'homme sur la femme mais révèle aussi combien les couples et les familles sont placés sous le contrôle de la cité.

II. L'intégration de l'enfant dans l'oikos

Enfant : futur citoyen, soldat et mère de citoyen

A. L'enfance en Grèce ancienne mise au point historio

Sujet traité tardivement par les historiens. Pourtant sources telles que des stèles funéraires, céramiques peintes + sources littéraires.

Thèse sur la notion d'enfance comme construction culturelle.

Aujourd'hui vaste champs d'investigation depuis fin du XXème aux carrefours des gender studies. Mais essentiellement des sources par des hommes pour des hommes.

B. L'intégration d'un individu incomplet

a. Faire entrer un nouveau membre dans l'oikos : les amphidromies et la dékatê

Enfant exposé si doute sur sa filiation. Si accepté, plusieurs rituels :

- Annoncé le sexe du BB sur la porte (laine pour les filles et couronnes d'olivier pour les garçons)
- Amphidromie : rituel qui consiste à poser l'enfant au sol et à courir autour de lui : ritualisation de l'examen physique du nv né et rite d'intégration dans l'oikos
- Dékatê : appropriation de l'enfant par le père dans les 10 jours qui suivent la naissance.
=> Rites qui se font dans l'intimité avec les très proches.

A Sparte, l'enfant est intégré à la famille une fois que les Anciens l'aient accepté. (Plutarque)

b. L'éducation et la formation religieuse des enfants

Au sein de l'oikos, avant 7 ans par leur mère à la maison. La petite enfance relève de la sphère privée.

A Sparte, les enfants sont retirés de leur famille et intègrent un groupe d'enfants.

Famille : premier lieu de formation religieuse. Aux côtés de leurs parents les enfants se forment à la pratique des cultes (cf. Isée)

c. Les rites de l'enfance : devenir un adulte

Progressivement intégré à la cité, l'enfance est considérée comme une étape à part entière de la vie d'un homme.

Rite d'intégration à la cité : apatouria.

Individus considérés comme incomplets et particulièrement fragiles dans les sociétés anciennes, les enfants reçoivent dans le monde grec des rites funéraires spécifiques.

Participation des enfants aux fêtes civiques est attestée dans toutes les régions de Grèce. Jeunes garçons et jeunes filles prennent part à des chœurs documentés dès l'époque archaïque.

III. La Paideia grecque et la famille (dissertation)

"J'entends par éducation (paideia) la première acquisition qu'un enfant fait de la vertu." Platon(*Lois*)
Pour les Grecs : Paideia :

- Éducation : maîtrise de la lecture, écriture, acquisition des compétences, apprentissage des normes et des comportements
- Culture au sens large

Préparation à la socialisation et à la vie civique dans toute sa complexité.

Famille : premier éducateur (parents et esclaves). Oikos : premier cadre d'éducation

La famille représentant un milieu favorable à l'épanouissement de la paideia, dans quelle mesure la construction des rôles familiaux et sociaux se fait-elle à travers la paideia ?

A. Entre privé et public : éducation, famille et cité

a. L'oikos et la famille comme lieu d'éducation

Premier pas de l'apprentissage à travers des jeux d'éveil non genrés. Puis viennent les chevaux de bois pour les garçons et les poupées pour les filles. Éducation dans l'environnement féminin, mère et nourrice. Mais les pères ne sont pas absents.

Plutarque raconte la tendresse du roi de Sparte Agésilas : "une extraordinaire tendresse pour ses enfants" =< contraste avec l'image de l'éducation spartiate.

Rôle des pédagogues dans la cité qui veillent aux premiers apprentissages des lettres. Enseignement privé qui n'est pas que le fait des classes aisées. Certains parents donnent à leur enfant un éducateur privé.

L'éducation des enfants dépend du milieu social, des moyens et de ce qu'on attendait des jeunes adultes : enfant d'esclaves ou de milieux modestes travaillaient dès leur plus jeune âge. L'instruction était orientée vers le travail.

b. Famille et Etat : une éducation publique

À Athènes, mention d'école de quartier à l'époque classique.

En -494 Hérodote remarque que le toit d'une école s'est écroulé sur des enfants.

Éducation publique prise en charge du moins en partie par des donateurs privés, riches notables. La contribution peut aussi venir de donateurs étrangers. (Pergame Attale II à Delphes)

NB à propos de l'éducation des Spartiates : réputation des enfants qui sont enlevés à leur famille dès le plus jeune âge pour en faire des guerriers et des mères de guerriers. Cette image d'auteurs qui ne sont pas spartiates, Platon, Aristote, Xénophon et qui ont vécu plusieurs siècles après les faits relatés, comme c'est le cas de Plutarque.

c. Paideia et valeurs communes : l'utilité de l'éducation

Éducation prépare l'enfant à être un bon citoyen et Grec accompli selon Platon, un digne représentant de sa famille, de sa cité et de l'hellénisme.

Figure intellectuelle la plus connue est Homère que Platon nomme "l'éducateur de la Grèce". Les jeunes Grecs apprennent à lire avec l'Iliade.

Image d'Achille avec son maître Phénix, qu'il appelle Père divin et vénérable.

Éducation après les conquêtes d'Alexandre Le Grand : vecteur privilégié de la diffusion des valeurs grecques à travers l'Orient hellénisé.

B. Une éducation genrée : les filles, des garçons comme les autres ?

a. Une éducation par chaque parent ?

Abandonner l'idée que la jeune fille puis la femme sont enfermées dans le gynécée.

Le père semble concerné par tout ce qui touche l'éducation de son fils. Une hydrie attique représente même un père emmenant son fils dans une maison de prostitution.

Les filles : mère apprennent la cuisine et à tisser la laine comme Pénélope mais niveau d'éducation est demandé.

Platon imaginait dans sa cité idéale que fille et garçons recevraient la même instruction de la musique au maniement des armes mais dans les faits, ce n'est pas le cas.

Celle qui recevait une éducation intellectuelle de la part de leur mère est les filles d'hétaïre pour séduire hommes par une conversation choisie.

b. Point de divergence, points de convergence entre l'éducation des enfants des deux sexes

Pas de distinction dans les témoignages qui concernent l'école publique : fille et garçon y sont présentes.

Garçon et fille pouvaient bénéficier d'une éducation analogue dans les familles riches.

L'historienne Aristodama de Smyrne donne des conférences dans deux cités étoliennes avec son frère.

Éducation sportive mise à l'honneur pour garçon comme pour fille à Sparte.

Les mères peuvent aussi de faire éducatrice de leur fils contrairement aux idées reçues.

Plutarque relate la correspondance d'une mère spartiate à son fils parti en campagne militaire ou en voyage : elle apprend "*que son fils se conduisait mal dans une ville étrangère, lui écrivit ces mots : 'Il se répand de mauvais bruits sur ton compte ; fais cesser ou meurt'*"

C. Famille et culture lettrée

a. Des femmes cultivées, mais d'intérieur

Sur les vases, représentation de jeunes filles ou femmes en train de se consacrer aux activités littéraires : idéalisation ou pratique contemporaine ?

On ne voit pas d'homme en train de lire et écrire. Plutôt chasse et guerre ou travail.

L'activité de lecture : une activité d'intérieur, qui ne correspond pas aux activités d'homme.

Contrairement à ce qu'en dit Xénophon, la femme a des activités de loisirs et c'est bien vu dans les familles aisées qui laissent travailler les esclaves.

b. En dehors des normes familiales : la courtisane, la philosophe

Compagne de Périclès, Aspasia de Milet. On disait qu'elle l'a formé à l'art oratoire. Cf Socrate sur l'oraison funèbre de Périclès au début de la guerre du Péloponnèse.

Couple Cratès de Thèbes, philosophe et sa femme Hipparchia. Paraissait en public avec son mari. Fière de consacrer son temps à la paideia plutôt qu'à tisser la laine => activités qui s'opposent à l'image sociale de la femme athénienne.

c. Cultural change : la culture de l'épouse

La lecture et l'attitude contemplative sont considérées comme des valeurs élevées et comme des motifs appropriés à la représentation du citoyen sur sa pierre tombale. Les rouleaux apparaissent progressivement dans les mains des femmes à la place des paniers à laine

=> Évolution des mentalités ? Une qualité qui fait rehausser le prestige de la famille.

CCL : paideia, processus éducatif et élément constitutif de l'identité grecque permet de mettre en évidence la place de chacun dans la famille.

On a vu que la relation verticale entre éducateurs et éduqués allaient parfois à l'encontre des idées reçues. Interférence entre privé et public.

Prudence avec les sources très éparses

Mais valorisation de la paideia et celle de la famille lettrée va perdurer à l'époque impériale.

Chap 4- Etre enfant à Rome

Térence (190-159) : "on a les enfants que l'on veut avoir". Enfant présenté comme une entité malléable.

Société ancienne ont fractionné les âges de la vie : d'après *Nuits Attiques* par Aulu Gelle (123-180 ap. JC)

- Enfant jusqu'à 17 ans
- Adultes jusqu'à 46 ans
- Entrée dans la vieillesse.

Or garçon peut se marier à 14ans => plusieurs temps de sortie de l'enfance son temps politique n'est pas celui de son temps familial.

Mais un enfant reste mineur tant que son père est vivant même s'il peut se marier ou aller à la guerre.

Définir l'enfance ne va pas de soi entre le V et le II avant n.è.

I. Détour par l'atelier de l'historien

Les sources :

Pour un grand nombre elles sont postérieures à la période donc à interpréter avec précaution.

- Denys d'Halicarnasse : 60 avt JC
- Aulu Gelle
- Plutarque : 45-120 ap nè

Comédie de Plaute (254-184) ou de Térence (190-159) : difficile de distinguer la realia quotidienne de l'exagération comique.

Voie de l'enfance quasi inaudible. A confronter avec sources archéo. Comme les objets miniatures retrouvés dans les tombes.

D'un point de vue historio :

Histoire de l'enfance avec Philippe Ariès : apparition d'un sentiment de l'enfance uniquement après le XVIIIème s, moment de baisse de la mortalité infantile.

Michel Manson dans les années 80s, voit un évolution linguistique et l'apparition d'un vocabulaire plus affectueux mais l'explique par la baisse de la patria potestas => possible mais contestable dans tous les cas, invalident théorie de P. Ariès : les Romains éprouvaient un sentiment de l'enfance et pas indifférent à la mort de leurs petits.

II. Accueillir l'enfant

Naissance la maison sous la responsabilité d'une sage-femme. C'est elle qui procède à l'examination de l'enfant à la naissance et posé au sol regarde s'il vaut la peine d'être élevé.

La décision finale revient au père les enfants non désirés sont exposés ou tués (progéniture non désiré, pauvreté, sexe).

Enfant désiré peu à peu agrégé à la famille. Mais selon Aristote on ne donnait un prénom à l'enfant qu'au bout d'une semaine car bcp mourraient la première semaine.

III. Grandir et franchir les étapes : des destins différenciés

A. modeler le tt petit : une action collective

Enfant : être en construction.

Nourriture : lien fort avec la nourrice même après le sevrage. Tous ces compagnons dévoués pouvaient faire l'objet d'un affranchissement.

B. A chacun son destin

Âge de sept ans : éducation des jeunes Romains. Caton reçoit éducation de son père Paul-Emile même si grammairiens pour faire éducation. Puis donne enseignants grec, Polybe.
Tous les enfants n'allaient pas à l'école, bcp se devaient de travailler pour contribuer à la subsistance de la famille.

C. Être enfant, un cauchemar ?

Théorie défendu par Lloyd de Mause : violence fait partie du quotidien des écoliers qui en cas d'échec sont soumis à des châtements corporels.

CCL : l'enfant, composante de la famille. Sans lui elle n'existe pas. Mettre au monde un enfant conforme aux attentes de la communauté et donc capable de remplir son futur devoir social qui diffère en fonction du sexe et du statut. Enfant est dès la naissance et après une sélection, objet de soins intensifs.

Famille : laboratoire de fabrication du futur citoyen. Difficile de circonscrire le temps de l'enfance chez les esclaves. Et pour les filles, elle ne le quitte que par le mariage.

Thème 2- Les Relations intra-familiales en Grèce et à Rome

Chap 2- Nourrir les vieux, de l'oikos à la cité

En 427 av JC, Aristophane au concours dramatique fait le choix de fonder son intrigue sur une querelle de génération, les *Détaliens (Banqueteurs)*. Deux fils dont l'un, mauvais sujet par excellence, illustre les vices d'une jeunesse en rupture de ban et les incidences du désaveu de piété filial.

=> traitant son fils de vieux sarcophage, ce fils indigne bouscule la figure paternelle tutélaire.

Quels sont les attendus des relations entre les parents et leur progéniture ? Quelles sont les obligations matérielles des enfants à l'égard des anciens de la parentèle et leur progéniture ?

La subsistance et les soins du vieil âge sont des enjeux cruciaux pour les vieillards sans descendance, pour les plus pauvres et les esclaves.

La cité grecque n'a pas vocation à les secourir mais elles s'emploient en revanche à assoir les règles.

I. La gerotrophia : contours et revers

Les obligations matérielles des enfants procèdent de la réciprocité. Exprimer leur gratitude en nourrissant leur vieillesse. Fournit la trophé : le nécessaire et veiller sur leurs personnes.

Le lien organique entre contrat filial et qualité de citoyen est clairement affirmé. Cet échange de bon procédé a été institutionnalisé par des lois. Celle d'Athènes, rapporté par Solon, avec qq restrictions si les parents n'a pas rempli tt ses responsabilités.

A. Une obligation commune

Loi de Delphes, "*quiconque n'assure pas la subsistance de son père et de sa mère, dès lors qu'il aura été dénoncé par le Conseil*", sera dans le premier temps enchaîné et conduit en prison.

Le rôle des affranchis qui libéré, doivent assistance à leur maître le moment voulu.

B. Les enfants ingrats

Témoignage nombreux de mauvais fils ; difficile de se prononcer sur l'exactitude des faits incriminés.

Document d'Egypte, provenant du Fayoum : nombreuses plaintes. Ces papyrus de la chôra, montre que les rapports entre générations se conforment invariablement au paradigme de la réciprocité. Les obligations font ici l'objet d'après discussions et négociations.

II. Les vieillards isolés et les recours possibles

A. En appeler à la parenté

Les réponses dépendent pour une large part des niveaux socio-économiques.

Requérir à la parentèle élargi, mais les collatéraux n'y sont pas tenu par la loi; ainsi Arignotos, oncle du jeune et bouillant Timarque, s'est vu refuser sa subsistance.

Athéniens ont recours à l'adoption. Créer un nv lien de filiation qui confère des avantages mutuels.

A Gortyne ou à Athènes, les vieilles femmes ne jouissent pas de la faculté d'adopter = pas sur un même pied d'égalité. Âgé et affaibli elles doivent en plus surmonter divers obstacles légaux.

Nikaï à Ptolémée VI qui lui demande de nommer un tuteur, ayant perdu son époux et le fils de son époux, sans représentant légal. Elle demande que son beau-frère prenne ce rôle.

B. Tirer parti des circonstances

Acte d'affranchissement de Grèce centrale : clause de paramona : contraindre l'affranchi à demeurer auprès et au service d'un bénéficiaire désigné pour une période déterminée, fixé à la durée de vie de ce dernier.

A Delphes, au II, Larissa affranchit son esclave Mithradatès avec paramona et elle lui enjoint de procéder au rite funéraire à son décès. L'affranchi est même désigné héritier s'il reste de biens après ses obsèques et que son fils n'est pas revenu.

Le pb de subsistance se pose avec grande acuité pour les vieux esclaves déracinés et isolés de tt parenté. Les sources abordent peu la question.

Exemple d'un plaideur qui prendra soin de sa nourrice, comme pour honorer une dette de lait, veiller au confort de la vieille femme.

Nourrices et pédagogues, qu'ils soient esclaves ou affranchis sont fréquemment célébrés dans les épigrammes funéraires.

Xénophon vilipende les maîtres qui abandonnent leurs esclaves dans l'incapacité de travailler.

III. Une assistance publique réduite

A Athènes à l'époque classique rien ne l'accrédite.

Seuls orphelins de guerre sont potentiellement pris en charge.

La reconnaissance de la communauté s'exprime de manière plus symbolique que matériel.

Unique exemple est à Rhodes, fin du IV, la cité se propose d'entretenir les parents et les enfants des soldats tombés au combat par le biais du versement d'une aide prélevée sur les fonds publics.

Peu nbreux sont les vieillards en mesure de revendiquer et de percevoir une allocation de la communauté.

A Athènes, les invalides pouvaient éventuellement demander un subside régulier. Passé de A à 2 oboles mais les candidats soumis à un examen préliminaire. Les vieilles femmes délaissées, fussent-elles infirmes et miséreuses n'y peuvent prétendre.

Thème 1 – le monde grec

Chap 2- L'articulation entre familles et cité dans le monde grec

L'historiographie a longtemps placé le rapport cité/famille dans un rapport conflictuel, une perspective évolutionniste. Le développement de la cité-Etat à l'époque archaïque replacerait la famille dans la sphère privé : il y aurait donc une victoire de la cité sur la famille.

Thèse entretenue par Fustel de Coulange et reprise par Hegel et les marxistes.

Paradigme trompeur et réducteur. Il faut remettre en cause cette dichotomie entre domaine public, celui de l'Etat et domaine privé celui de la famille.

I. Les groupes familiaux comme structure et limite de la cité

A. La famille, fondement de la cité

Dans le monde d'Homère et d'Hésiode (VIII), l'oïkos prime. C'est le rattachement à un lignage qui définit le statut social de l'individu.

Mais cité n'est pas opposé à famille. Au contraire, les premières lois relatives à la famille ont le souci de maintenir et protéger les structures familiales. Ainsi, l'adultère n'est pas considéré comme une affaire privée impliquant des individus, c'est un enjeu public qui met en péril les familles des individus et la cité dans son ensemble.

Le citoyen grec : défendre sa cité, c'est défendre sa famille. Cf. Hector dans *l'Iliade*, *Il n'y a pas de honte pour qui meurt en défendant son pays ; sa femme et ses enfants restent sauf pour l'avenir ; a maison, son patrimoine restent intact.*"

Chez Aristote, union entre cité et famille. La cité selon Aristote est avant tout une communauté. Extrait de *Politique* qui a pu être mal interprété, appuyant la thèse d'une construction de la cité au dépens de la famille. Mais en réalité, lien inextricable entre famille et cité. Lien opéré par la structure intermédiaire qu'est la phratrie ou tribu. Ces groupes intermédiaires imitent les structures familiales jusque dans leur vocabulaire et leur fonctionnement

=> parcours qui mène à la citoyenneté de plein droit et passage en public et privé qui est plutôt un changement d'échelle.

=> cité et famille fonctionnent en miroir.

Dans certains cas la cité peut aussi venir en aide à la famille :

- loi de Thasos de 350 : entretien des orphelins de guerre en leur versant une pension quotidienne à condition qu'ils soient miséreux.

=> Dispositif similaire retrouvé à Athènes : la législation a servi de modèle à d'autres cités. Similitude avec Rhodes où dot proposée pour les filles d'homme mort au combat.

La famille apparait comme un fondement de la cité, celle-ci ayant à cœur de la protéger à l'inverse de la lecture historio conflictuelle.

B. Les liens familiaux comme critère d'appartenance à la cité

Il faut être fils légitime de citoyen pour aspirer être citoyen à son tour. Citoyenneté qui devait remonter à trois générations si on voulait pouvoir prétendre à certaines magistratures ou prêtrises.

Bâtard : exclus de la citoyenneté. Même renvoyés en exil dans le cas de la guerre de Messénie (VIII) où groupe d'enfants illégitimes sont exclus des droits civiques à Sparte et après avoir tenté de se rebeller sont envoyés en exil.

C. Les liens familiaux comme menace pour la cohésion civique ?

Platon théorise la cité idéale dans laquelle les liens familiaux privés n'existent plus. La cité juste reposerait sur une communauté de biens, femmes, enfants (cf. La République)
Réforme de Clisthène : une volonté de briser les liens familiaux en réorganisant administrativement le territoire : tribus étant définis géographiquement et non plus « claniquement ».

II. Une nouvelle articulation cité/famille à l'époque hellénistique

A. Les relations entre familles et cité dans les fondations hellénistiques

Organiser en cité le regroupement de colons et d'indigènes = naissance de la cité de Tyriaion.

B. Intégration de familles étrangères dans la cité.

Souvent pour un temps donné

A cause de l'oligarchie, = intégration de familles étrangères

Décret de Milet : octroyer à des mercenaires crétois la naturalisation et des terres pour eux et leur famille => pendant une 30aine d'année car ensuite Milet détaché de sa province pour des raisons administratives et crétois renvoyés

=> Crétois étaient naturalisés mais pas de mariage possible avec des milésiens.

L'inscription de famille étrangère dans le corps civique est un phénomène bien documenté à l'époque hellénistique mais ne pas oublier que dans cités ouvertes au commerce international comme Athènes, Milet, Rhodes, Alexandrie maintien de tt endogamie civique qui isole les familles des citoyens de la masse des étrangers résidents.

C. Familles et syncrécismes à l'époque hellénistique

Époque où multiplication des fusions entre cités.

Sympolitie entre Latmos et Pisada : plus qu'une fusion, une possibilité pour les Pidaséens de construire des maisons et de s'unir par le mariage à Latmos. => fusion des corps civiques. Obligation qui dure 6 ans puis retour à endogamie civique mais sur une nouvelle cité, une fois fusionnées les familles de Latmos et Pisada.

CCL : famille et cité : réalités sociale et politique fondamentales du monde grec antique lien complexe qu'on ne saurait réduire à une simple confrontation ou dichotomie public/privé. Volonté d'influence et de contrôle réciproque.

CONCLUSION GENERALE DU MANUEL

L'analyse des convergences et divergences entre les habitants de la Grèce et ceux de Rome anime le débat inlassablement. Convergences évidentes car issue du même monde climatique : la Méditerranée. Convergence dans l'exploitation de la terre : huile d'olive blé vin, les produits phare.

Les divergences sont loin d'être inexistantes. Spécificité de Rome : société fondée sur la puissance de la paterfamilias.

Relever la relation entre hellénisme et romanité vers 100avJC est unique dans le monde.

Les Romains : maître d'un empire dominant une bonne partie de la Med mais situation étonnante : le jugement négatif des Grecs qui les rangeaient dans la catégorie des Barbares.

Plaute dans acceptait l'idée et même se disait en "être heureux".

La famille : l'une des constituantes majeures des sociétés antiques, notamment en Grèce et à Rome. Or la famille reposait-elle sur les mêmes bases, de la gestion des patrimoines, de l'utilisation des liens du sang et pour bien d'autres pratiques sociales fondées sur la famille ?

Jack Goody : unicité d'un comportement familial en Méditerranée, notamment en matière de mariage : les hommes épousant souvent leur cousine germaine, souci d'éviter le morcellement de patrimoine.

Démarche pratiquée dans le monde romain et assumé également en Grèce.

Le monde étudié au programme : un monde fait de cités aux multiples formes de gouvernement, comme de relations sociales : avoir des réponses nuancées mais pas d'accord avec **Florence Dupont, latiniste et helléniste française** : "*Aucune synthèse globale sur la famille antique n'est envisageable, pas plus qu'une histoire continue et linéaire puis sue la famille antique comme objet d'étude est insaisissable.*"

La famille grecque trouve sa stabilité structurelle dans l'oïkos. Qui coexistent avec cité et ethnos.

Droit familial est d'une diversité étonnante : exemples !

- Kurios : la tutelle du kurios (chef de famille ayant autorité sur biens et personne dans l'oïkos) n'est pas évidente dans tt les cité grecques : ce n'est pas le cas en Grèce du N et de l'O.
- Rejet : Athènes : le droit pour un père de rejeter son fils : uniquement enfants biologiques. Cotyne : uniquement enfants adoptés
- Endogamie civique : pas universelle. Stricte à Athènes mais pas à Rhodes ou dans Boétie., ni chôra égyptienne.

=> Difficultés de savoir s'il faut traiter exemples comme des règles ou des exceptions ?

Acte commun fondateur de toutes les cités grecques : le mariage qui légitime les enfants. Et sans enfant pas de mariage.

=> Réprobation commune du célibat et prohibition de l'inceste qu'aux individus consanguins.

Endogamie familiale possible.

Exemple : orateur lysias qui épouse sa nièce : priorité donnée à la transmission du patrimoine.

Stabilité de l'oïkos assurée par la solidarité intergénérationnelle. Ce qui explique le devoir de geroptrophia : les enfants devant s'occuper de leurs parents. Enfants légitimes, adoptés ou non, assurent les parents de vivre leurs âges dans la sécurité. Ils sont un investissement pour l'avenir.

=> **L'équilibre de l'oïkos tient à cette réciprocité de la trophê.**

Les solidarités familiales ne sont pas qu'intergénérationnelle mais aussi des fratries comme le montre les groupes statuaires de Delphes ou épigraphie athénienne.

Le patrimoine familial est administré au sein de l'oikos, il est aussi une unité de production économique.

Exemple : le domaine d'Ischomaque présenté par Xénophon dans l'Economique, reflète la vie réelle d'une famille et l'obligation faite à ses membres (esclaves inclus) d'en faire fructifier le patrimoine. L'oikos occupe une place centrale dans les circuits économiques et commerciaux, où les membres de la famille assurent la production et la vente de produits artisanaux : maison et atelier ne sont alors plus qu'un (gynécée pas compatible avec le mode de vie) cf. maison fouillée à Olynthe : **hypothèse d'un usage indifférencié de ces espaces plutôt qu'une spécialisation "genrée" des pièces.**

L'espace des femmes dans la maison semble s'étendre et se restreindre en selon l'entrée dans la maison d'hommes.

D'après Platon, *La République*, fête de Bendis où femme sont exclues. A l'inverse, la culture des herbes sur les toits en terrasse aux Adonies est réservée aux femmes.

Oikos n'existe pas sans les enfants : en devenant mère l'épouse acquiert une reconnaissance sociale. Développement d'une science gynécologique + moyen abortifs ou contraceptifs pour éviter périls de la maternité et de l'accouchement.

Enfant déposé dans panier si pas reconnu et peut-être sauvé par marchands d'esclaves, comme la jeune Nééra, hétéaire, du discours démosthénien. Élimination des nouveaux né à Sparte n'est évané que par Plutarque. Pas confirmé par l'archéologie. Pas de possibilité de vérifier fiabilité des sources de Plutarque qui ne les mentionne pas.

Mortalité des tt petits : iconographie funéraire dévoile les blessures familiales et la douleur des parents face à la mortalité infantile. Stèle funéraire montrant un père qui tend la main à sa fille défunte, tandis qu'un chien regarde l'enfant morte prématurément.



L'intégration de l'enfant à l'oikos dont il est considéré comme un membre à part entière, avec le spécificité de son âge, suit différentes étapes qui marquent sa reconnaissance sociales progressive.

- Introduit dans la fratrie paternelle, au cours de sa première année par la fête des Apatouries
- Participation aux Anthestéries à l'âge de 3 ans où il reçoit un pichet de vin miniatures et à droit de boire un peu de vin.

Formation de l'enfant, *paedeia* : au sein de l'*oikos* par parents voir grands-parents. => **Préparation à la vie civique et à la socialisation dans tt sa complexité.**

Éducation réservée en priorité aux garçons mais dont les filles ne sont pas exclus. Une femme éduquée n'est pas nécessairement.

Exemple : pétition de Fayoum où un père se plaint de l'ingratitude de sa fille qu'il a pourtant élevé et instruite.

Une femme éduquée n'est pas nécessairement une éducatrice.

Si l'on examine la situation de la famille à Rome, une évidence s'impose. La majeure partie des sources attestent d'une indiscutable et forte position identitaire qui a tjs existé mais qui s'est affirmé tard en parallèle avec la forte hellénisation de l'aristocratie romaine.

Retour en arrière sur la famille étrusque est biaisé par des sources romaines anti-étrusques. Qui présentaient ce peuple comme tt étranger : il est méprisé, avec des mœurs sexuelles relâchées. Faute de ne pouvoir lire la littérature étrusques : revenir au monument funéraire, où les femmes ne dansent pas nues mais filent la laine. A partir du Vè av JC, mutation, la quenouille tombe au profit du miroir de beauté.

La différence la plus notable est très certainement la participation des femmes aux banquets couchés, partageant le lit du mari. => pratique sociale vu négativement par Grecs et Romain.

L'œuvre de Plaute (250-190) : passeur entre le monde grec et le monde romain, il est ancré dans la romanité mais encore fortement influencé par les personnages de théâtre grec. Il représente une assimilation, un glissement des relations sociales grecques par le monde des Romains.

Le théâtre de Plaute est limité en allusions politiques, ce qui caractérisaient l'ancienne comédie grecque, mais riche en renseignement sur la société, comme la comédie Nouvelle chez les Grecs. Plaute fait la transition. Sa comédie reprend les thèmes de la maison et de la famille : mariage d'un fils, question de patrimoine familial, ... il est riche de détail sur la famille. C'est la *comoedia palliata*. Comédie qui domine à Romain entre le III et le début du II. av JC. Ces comédies s'insèrent dans un jeu romain mais les modèles sont souvent non-romains, soit grecs. Exemple : la situation d'une fille épicière, relatée par Plaute, statut qui n'a jamais existé à Rome.

Plaute donne en maniant le stéréotype les renseignements sur la société de son époque et sur les règles de droit qui la régissait. Notamment la *Patria potestas*.

Dans le monde romain, le citoyen se mariait selon des rites spécifiques, propre à Rome. Il était flanqué d'une matrone qui régnait sans partage sur la *domus*. Mariage souvent accepté en soupirant car générateur d'enfant, donc susceptible par l'héritage de les rendre riche. **Car à Rome, sans enfant, pas d'héritage.**

D'autres moyens pour arrondir un patrimoine, comme ceux employés par Caton l'Ancien ou par Scipion Emilien. Ou encore par les Valerii, tenté par la carrière des honneurs.

Enfant dans le monde romain l'est jusqu'à la prise de la toge virile, le jour de la fête des Liberia.

Pour les filles entrées dans l'âge adulte par le mariage.

Attention porté à l'enfant dans le monde romain avéré par le rôle éducatif que prend le père, spécificité largement romaine, face aux écoles hellénisée.

Rôle des sœurs dans la société romaine : "des agents de liaison entre les familles" (Sarah Rey). Elles peuvent même prendre un rôle de partenaire politique comme Claudia sœur de Claudius Pulcher.

Le mâle a un devoir qui lui échappe, le mariage. Mal nécessaire car il signifiait un certain empiètement de dans sa *domus* de la matrone sur la *libertas* de son mari.

Trois formes de mariages la *manus* qui est l'autorité du mari sur l'époux ne peut se faire dans l'autorisation paternelle. On observe une progression vers le mariage sine manu. (contrairement au mariage cum manu), où l'autorité paternelle, la paterfamilias sur la femme n'est pas transmise au mari.

La femme mariée devient dans tous les cas une matrone et doit avoir de bonnes mœurs : tout acte viril lui est interdit (=assemblée, magistrature, testament) mais **elle doit aller de pair avec chasteté, sens de l'honneur, frugalité et tempérance**. Loi Oppia leur interdisait même de porter produit de luxe, notamment textile.

Toutefois elle règne sur la domus et rapproche les membres de la famille de son père de ceux de la famille de son mari. Elle détient les clefs de la maison. Et donne son avis sur les stratégies politiques des membres de la maison.

De + en + de mariage sine manu : signe incontestable d'une prise de liberté des matrones et d'importance de + en + forte dans la cité.

Institutes de Gaius, palimpseste découvert en 1816 qui éclaire sur les relations romaines bien qu'il ne date de 160 apJC soit 300 ans après la fin de notre période. Il donne **la position exceptionnelle du paterfamilias**

- **Postestas sur ses descendants**
- **Manus sur sa femme**
- **Mancipium pour ses esclaves et tt ceux qui dépendent de lui**
- **Les autres membres lui sont tous alieni iuris**

Seule cas où la pater postestas est inopérante : vis-à-vis des clients

Cas de Scipion Emilien et de Caton l'Ancien pour faire fructifier leur patrimoine et son honneur (pour Emilien)

Rôle des patriciens à Rome, seuls capable de produire de nv auspices et rétablir le lien avec "en haut"
Les Valerii, bien que gens modeste, réaliste, est une famille qui accumula les magistratures durant des siècles.